

L. Augrange

L'an mil huit cent soixante-neuf le vingt-trois, Le Conseil municipal de la commune de Eszubiens, étant réuni extraordinairement, sous la présidence de M. le Maire, et en vertu de l'autorisation de M. le Préfet en date des 24 Mars dernier.

Présents M. le Maire Charles, Peinier Louis, Pavaillon Louis, Chomier Jean, Fustemple Jean, Mange Francis & Ligis-Juglaux Louis, membres du Conseil Municipal.

M. le Maire a exposé la situation et a dit que M. le Préfet par sa lettre des 24 Mars dernier, l'engageait à demander l'avis du Conseil Municipal sur la création d'une foire mensuelle qui se tiendrait au chef-lieu de la commune de Jaurhal (Dessigné le 2<sup>e</sup> Juri de Chagne-sous, suivant la demande du Conseil Municipal de la dite commune de Jaurhal.

Le Conseil Municipal consulté, délibéré, a unanimement et sans aucune opposition à la création de ces foires.

fait et établi à la séance de Combeis, le jour, mois et an sus-dits  
Nauge Benois (Forresty) Cherrier  
Badailla Dutemps Mugron  
maire

Le dix huit cent quarante-neuf, le dix huit avril, le Conseil municipal de la commune de Combeis, étant saisi extraordinairement, au lieu de ses séances, par la Présidence de M. le Maire, et en vertu de l'autorisation de M. le Préfet, en date du 7 avril dernier

Présents M. de Foresta Charles, Benoist Pierre, Badailla Pierre, Cherrier Jean, Dutemps Jean, Nauge François & Sigis-Mugron (maire) membres du Conseil municipal.

M. le Maire a communiqué à cet effet que M. le Préfet par sa lettre en date du 7 avril dernier, l'engageant à demander l'avis du Conseil municipal sur la création d'une foire qui se tiendrait au village de la Grèbeuse commune de Bismantiers, le 14 de chaque mois, suivant la délibération du Conseil municipal de cette Commune.

Le Conseil municipal consulté, décide à l'unanimité ne faire aucune opposition à la création de ces foires.

fait et établi à la séance de Combeis, le jour, mois et an sus-dits.  
Nauge Badailla (Forresty) Benois Cherrier  
Dutemps  
Mugron  
maire

Le dix huit cent quarante-neuf, le dix huit avril, le Conseil municipal de la commune de Combeis, constitué légalement, étant saisi extraordinairement, par la Présidence de M. le Maire, et en vertu de l'autorisation de M. le Préfet en date du 7 avril dernier

Présents M. de Foresta Charles, Benoist Pierre, Badailla Pierre, Cherrier Jean, Dutemps Jean, Nauge François & Sigis-Mugron (maire) membres du Conseil municipal ainsi que M. de Foresta Jean, maire suppléant du Conseil municipal.

Aux Conseil Municipal, Campesi Campesi Comme il en dit, et après la dernière consultation  
significativement faite, M. le Maire a exposé :

Que, par le vœu de S. M. l'Empereur, de la Chambre de l'Agriculture, des  
Communes et des travaux publics, allait précéder l'étude d'une Cheminée de fer destinée à unir  
la ligne d'Orléans à celle du midi, par Ribécourt, Bourvilleau et Périgny, tout en réservant  
d'examiner ultérieurement le caractère à attribuer à la ligne et aux conditions sous  
lesquelles elle pourrait être concédée ;

Que nos Cantons, si abondamment pourvus de récoltes et produits de toutes sortes, sont  
entièrement dépourvus de voie ferrée ;

Qu'aujourd'hui le produit peut être et pour toujours l'occasion de l'illustre en leur  
honneur ;

Que l'on ne saurait contester qu'une Cheminée de fer, soit qu'il se relie à la ligne  
d'Orléans par la Station de La Couronne ou par la gare d'Argentan, soit qu'il soit  
construit à la Compagnie d'Orléans ou à celle des Deux Océans, s'il traversait les  
Cantons d'Argentan (première partie), Villebais-La-Vallée, Harsuil, Verteillac,  
pour se rendre à Ribécourt, ne fût essentiellement rémunérateur et ne fût acquis avec  
plaisir par l'une ou l'autre des deux Compagnies d'Orléans ou des Deux Océans ;

Que la statistique des produits agricoles constatée, en effet, les ressources orables en  
Blé, froment, seigle, Cais de Chantagne, de construction, de céréales et de charbons, céréales  
et autres des Cantons de Villebais-La-Vallée ; que les Cantons de Harsuil, Verteillac et  
Ribécourt, sans de la Dordogne, qui seraient traversés par cette ligne, sont pourvus de  
membres, mais ne se traite jusqu'à présent comme les plus grands Communes peut être  
de la France au point de vue de toute espèce ; que ces Cantons sont aussi producteurs  
sur une très-grande échelle de vins, Céréales, Cais de piéne ;

M. le Maire a terminé son exposé en proposant au Conseil Municipal de faire  
appel au pouvoir de l'Etat pour que la ligne de fer dont a été question soit étudiée de  
manière à desservir les intérêts des cinq Cantons d'Argentan (première partie),  
Villebais-La-Vallée, Harsuil, Verteillac et Ribécourt.

Le Conseil Municipal, délibérant avec M. le Maire et sous sa présidence  
a été, à l'unanimité, de l'avis de faire appel à la justice, qu'il lui en a communiqué  
de S. M. l'Empereur Napoléon III, pour que l'étude d'une ligne S. Exc.

Et le Comité des travaux publics fait faire une ligne de fer passant de  
Burgisac, Bouridan, Ribouac, traversant les cantons de Nertillac, Harnic,  
Nelle au La-Vallette et Argoutime (premier parti).

Le Conseil municipal affirme par avance que cette ligne serait sans cesse active et  
qu'elle ne souffrirait aucune difficulté dans son exécution par les accidents de terrain,  
et il proteste de tous ses jours contre le tracé qui aurait pour résultat l'empêchement  
de Bouridan à Montmorcauc, passant par Ribouac.

Paul Madrillet, Maire de Ribouac

Du 10/10/77

P. H. H. H. H.  
Maire

Du 10/10/77